



RAPPORT ANNUEL

du

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

pour la période du

1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Toronto, Ontario
juin 2025

ISSN 1918-4166 (version papier bilingue)
ISSN 1918-4174 (version anglaise sur
Internet)
ISSN 1918-4182 (version française sur
Internet)

Les personnes souhaitant soumettre des commentaires sur le processus de candidature du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix sont invitées à les envoyer par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le président
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
720, rue Bay,
3^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2S9

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DE TRANSMISSION	1
MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
INTRODUCTION	3
MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ	6
STATISTIQUES	9
RÉMUNÉRATION DES PERSONNES NOMMÉES	18
ANNEXES	
ANNEXE A – La Loi	21
ANNEXE B – Biographies des membres du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix	28
ANNEXE C – Politiques et procédures	41
ANNEXE D – Qualités requises et critères de sélection	43

16 juin 2025

L'honorable Doug Downey
Procureur général de l'Ontario
720, rue Bay, 11^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2S9

Monsieur le Ministre,

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix a le plaisir de vous présenter le dix-septième rapport sur ses activités depuis sa création à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* en 2007.

Le présent rapport porte sur la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Le rapport rend compte des activités réalisées par le Comité durant cette période, notamment les activités de classement des candidates et candidat, ainsi que des aspects importants du travail effectué par le Comité afin de classer les candidates et candidats en vue de leur nomination à des postes de juges de paix à la Cour de justice de l'Ontario.

Le président du Comité,

[original signé par Nicholas Charitsis]

Nicholas Charitsis, B.A.A., LL. B.
Président

MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de rendre compte des activités du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le « Comité ») pour l'exercice financier 2024-2025.

Pendant la période couverte, le processus de dépôt des candidatures est demeuré entièrement électronique et toutes les réunions du Comité ont été tenues virtuellement, sauf l'assemblée générale annuelle, qui s'est tenue en mode hybride. Le Comité a continué d'affiner ses processus et procédures pour les rendre plus accessibles aux candidates et candidats et a intensifié ses activités de sensibilisation afin de mieux faire connaître le rôle de juge de paix et le processus de candidature.

Le processus du Comité décrit dans le présent rapport a débuté en juin 2024, au moment où les postes vacants ont été annoncés. Le rapport fait état du travail effectué par le Comité du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, notamment de la classification des candidates et candidats et des autres activités qui ont eu lieu durant cette période.

Le 10 mai 2024, le Comité a reçu une lettre du procureur général lui demandant de débiter une campagne d'affichage pour pourvoir 50 postes de juges de paix dans les tribunaux principaux de la province. Le 17 avril 2025, le Comité a reçu une lettre supplémentaire du procureur général l'avisant de 9 postes vacants additionnels, lesquels sont tous situés dans les mêmes tribunaux principaux que ceux précédemment annoncés par le Comité. Le nombre total de postes vacants a ainsi été porté à 59.

J'aimerais remercier le Comité et le personnel du ministère du Procureur général pour tous les efforts déployés afin de trouver des candidatures et d'examiner les qualifications de centaines de candidates et candidats aux postes de juge de paix à pourvoir, un rôle important dans notre système judiciaire. Leur engagement à assurer le fonctionnement efficace et efficient du système de justice de l'Ontario est un travail crucial, et leurs efforts sont appréciés.

Nicholas Charitsis B.A.A., LL. B.
Président

INTRODUCTION

Formation et mandat du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le « Comité ») a été établi en 2007 dans la *Loi sur les juges de paix*, L.R.O. 1990, chap. J.4. Le 14 août 2020, d'autres modifications à la *Loi sur les juges de paix* sont entrées en vigueur, qui ont modifié la composition et le mode de fonctionnement du Comité.

Le Comité consultatif est un organisme indépendant du ministère du Procureur général qui a pour mission de classer les candidates et candidats à une nomination comme juge de paix, de faire rapport sur ce classement au procureur général et de le conseiller sur la procédure de nomination des juges de paix conformément à la *Loi*.

Les juges de paix sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du procureur général. Un extrait de la *Loi sur les juges de paix* est joint en annexe A.

Quel est le rôle d'un juge de paix?

En Ontario, les juges de paix sont des officiers de justice nommés en vertu de la *Loi sur les juges de paix*. La *Loi* confère aux juges de paix compétence dans toute la province de l'Ontario et établit un cadre pour leur nomination et leur maintien en poste, ainsi que les conditions dans lesquelles ils s'acquittent de leurs fonctions.

Au cours de la période visée par le présent rapport, plus de 348 personnes ont été assignées au poste de juge de paix en Ontario. La Cour de justice de l'Ontario, l'un des deux tribunaux de première instance de la province, compte à la fois des juges et des juges de paix nommés par l'autorité provinciale.

Les fonctions, pouvoirs et tâches judiciaires d'un juge de paix sont définis dans la législation et la jurisprudence. Les deux lois les plus importantes qui confèrent compétence aux juges de paix sont le *Code criminel* et la *Loi sur les infractions provinciales de l'Ontario*, mais de nombreuses autres lois, provinciales et fédérales, définissent les pouvoirs et la compétence des juges de paix. Les juges de paix œuvrent dans deux grands domaines du droit : le droit criminel et le droit réglementaire (infractions provinciales).

En matière criminelle, les juges de paix président la quasi-totalité des enquêtes sur le cautionnement (mise en liberté provisoire) de la province et la majorité des audiences en renvoi au criminel. Ils président également d'autres types d'audiences criminelles. Ils reçoivent les dénonciations (documents qui marquent le début des instances criminelles), confirment ou étudient la délivrance des actes de procédure, comme une assignation ou un mandat, et sont responsables de la réception et de l'étude du refus ou de la délivrance de mandats de perquisition et d'autres questions de procédure criminelle.

Les juges de paix exercent leur compétence sur la majorité des infractions aux lois réglementaires provinciales et aux règlements municipaux. Tout comme dans les

instances criminelles, les juges de paix reçoivent les dénonciations et les demandes de mandats, étudient la délivrance des actes de procédure et président les audiences et les procès.

Dès qu'ils sont nommés, les juges de paix doivent cesser d'occuper tout autre emploi et s'abstenir de toute activité politique. Selon la *Loi sur les juges de paix*, les juges de paix ne doivent entreprendre aucun autre travail rémunéré sans l'approbation du Conseil d'évaluation des juges de paix. Les juges de paix doivent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans. Cependant, ils peuvent, avec l'approbation annuelle du juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, continuer d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 75 ans.

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Le Comité se compose de trois membres de base :

1. Un juge de la Cour de justice de l'Ontario, ou un juge de paix, nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
2. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, qui est soit le juge de paix principal autochtone, soit un autre juge de paix qui a une connaissance des questions autochtones ou, en cas d'indisponibilité du juge de paix ainsi nommé pour siéger au Comité, un autre juge de paix qui a une connaissance des questions autochtones et qui est désigné par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
3. Une personne nommée par le procureur général.

En plus des membres de base, le Comité se compose des membres régionaux suivants à l'égard de ses fonctions liées à une région donnée :

1. Le juge de paix principal régional de la région ou, si cette personne n'est pas disponible pour agir à titre de membre du Comité, un autre juge de paix de la même région qui est désigné par le juge principal régional.
2. Un maximum de trois personnes nommées par le procureur général.
3. Un titulaire de permis au sens de la *Loi sur le Barreau*, provenant de la région et nommé par le procureur général à partir d'une liste de trois noms que lui soumet le Barreau de l'Ontario.

En plus des membres principaux et des membres régionaux, le procureur général désigne l'un des membres de chaque région pour assumer les fonctions de responsable régional pendant la durée de son mandat. Le rôle du responsable régional était de coordonner le processus de sélection, d'entrevue, de vérification des références et de classement des candidates et candidats au poste de juge de paix dans leur région.

L'effectif complet du Comité peut compter jusqu'à 38 membres.

Depuis 2008, les responsables principaux et régionaux se réunissent sur une base régulière pour discuter des affaires courantes du Comité et des questions relatives aux politiques et aux procédures du Comité.

En réponse aux restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19, le Comité a transféré ses activités dans un environnement numérique et virtuel. Dans le cadre du processus 2024-2025, les réunions et les entrevues du Comité ont eu lieu par vidéoconférence, à l'exception de l'assemblée générale annuelle, qui a été un événement hybride.

L'annexe B fournit une courte biographie de chacun des membres du Comité.

Modifications législatives

La [Loi de 2024 visant à réduire les formalités administratives et à favoriser l'essor de l'Ontario \(projet de loi 227\)](#) a reçu la sanction royale le 4 décembre 2024, mais n'a pas été promulguée durant la période visée par le rapport. Lorsqu'elle entrera en vigueur le 6 juin 2025, [l'annexe 12 de cette Loi](#) modifiera l'article 2.1 de la [Loi sur les juges de paix](#). Le nombre de membres de base du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix passe de trois à quatre, et le procureur général a le pouvoir d'en nommer deux. De nouvelles dispositions sont ajoutées pour prévoir un membre de base remplaçant, des responsables régionaux remplaçants et un vice-président du Comité.

MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Dans le cadre d'un processus de candidature axé sur les postes vacants, le Comité a continué de perfectionner ses pratiques. Le Comité a également apporté d'autres révisions à son formulaire de demande de nomination, à ses politiques et procédures, ainsi qu'à ses critères de sélection. Tous ces documents sont mis à la disposition du public sur le site Web du Comité à l'adresse <https://www.ontariocourts.ca/oci/fr/jpaac/>. Les copies des politiques et procédures du Comité, ainsi que les critères de qualification et de sélection en vigueur pendant la période visée par le rapport, sont annexées respectivement aux annexes C et D.

Depuis sa création en 2007, jusqu'au 31 mars 2025, le Comité a examiné un total de 22 185 candidatures depuis qu'il a mis au point le formulaire de demande de nomination. De plus, le Comité a examiné 2 168 curriculum vitæ qui avaient été versés aux dossiers du Ministère avant que les modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* établissent le Comité.

À la suite de l'annonce publiée en juin 2024, le Comité a reçu 1 331 candidatures.

Activités

1. Annonces de postes vacants de juin 2024

Le 10 mai 2024, le Comité a reçu une lettre du procureur général lui demandant de publier des annonces afin de pourvoir 50 postes de juge de paix dans les tribunaux principaux de la province. Le Comité a donc lancé un appel à candidatures et l'annonce a été publiée le 5 juin 2024. La période d'affichage a pris fin le 31 juillet 2024.

Le 17 avril 2025, le Comité a reçu une lettre subséquente du procureur général l'informant de neuf postes vacants supplémentaires, tous situés dans ces mêmes tribunaux, ce qui a porté le nombre total de postes vacants à 59.

Le CCNJP a mené une vaste campagne de communication et de publicité auprès de tous les paliers de gouvernement, des parties prenantes, des partenaires, des groupes communautaires, des organisations professionnelles et des associations pour informer les membres des collectivités de toutes les régions de l'Ontario des postes de juges de paix à pourvoir.

Promotion des postes vacants : Le Comité a continué d'utiliser des méthodes de communication en ligne et principalement non payantes pour ses publicités et ses activités de sensibilisation. Le Comité a mis l'accent sur la promotion des postes vacants de juges de paix par des moyens sans frais, notamment les médias sociaux, les publications sur son site Web et des actions de sensibilisation directe auprès de plus de 1 500 organismes et associations. Pour le cycle 2024, le CCNJP a envoyé des communications à plus de 19 000 personnes inscrites aux notifications de postes vacants. De plus, plusieurs publications ont été diffusées

sur X et LinkedIn, ce qui a généré plus de 400 interactions sur X et plus de 2 000 sur LinkedIn. Des publicités payantes ont également été diffusées sur 16 sites Web différents pour cibler des candidates et candidats qualifiés potentiels dans des zones et des collectivités diversifiées où le CCJNP avait historiquement reçu moins de candidatures.

Webinaire – Est-ce votre vocation : Le 10 juillet 2024, le Comité a organisé un webinaire en direct pour donner un aperçu du poste de juge de paix et présenter le processus de candidature, y compris le fonctionnement du processus de classification. Le webinaire a été animé par M. Nicholas Charitsis, président du Comité, et par son invitée spéciale, Libby Garg, juge de paix autochtone principale et membre de base du CCJNP. Plus de 2 200 participants ont assisté à la diffusion en direct.

2. Sensibilisation

Le CCJNP a maintenu son engagement à recommander des candidates et candidats au poste de juge de paix qui reflètent la diversité de la province. Pour mieux faire connaître le rôle de juge de paix et le processus de candidature, le CCJNP a continué d'intensifier ses efforts de sensibilisation auprès de nombreuses collectivités diversifiées de l'Ontario.

Engagement avec les parties prenantes du Ministère : Nicholas Charitsis, président du CCJNP, a rencontré la sous-ministre adjointe de la Direction générale de l'action contre le racisme (le 28 juin 2024) et le sous-procureur général adjoint de la Division de la justice pour les Autochtones (le 30 octobre 2024) pour obtenir des conseils sur l'amélioration des efforts de sensibilisation auprès de candidates et candidats de divers horizons. Le CCJNP a maintenu un engagement continu avec ces partenaires tout au long du processus afin de tirer parti de leur expertise.

Le Conseil des aînés : Le 20 mars 2025, le président du CCJNP, Nick Charitsis, et Libby Garg, juge de paix autochtone principale et membre de base du CCJNP, ont présenté leurs travaux en personne devant le Conseil des aînés. Le Conseil des aînés a été créé par le gouvernement de l'Ontario en 2016 dans le but de conseiller le procureur général sur la façon de rendre le système de justice plus adapté aux besoins des peuples autochtones et de soutenir la revitalisation des systèmes juridiques autochtones. Le CCJNP a demandé l'avis du Conseil des aînés sur la manière d'élargir la portée de ses activités de sensibilisation pour attirer des candidates et candidat autochtones qualifiés au poste de juge de paix, ainsi que sur la façon de lever les obstacles qui se présentent sur leur chemin tout au long du processus.

3. Autres activités du Comité

Tout au long de l'exercice 2024-2025, le CCJNP a continué d'élaborer des processus pour améliorer la qualité et l'efficacité de la procédure de candidature pour les candidates et candidats potentiels au poste de juge de paix.

Vérifications approfondies des antécédents judiciaires : Le CCJNP a mis en

place une procédure de vérification des antécédents plus complète pour tous les candidates et candidats qui passaient à l'étape de l'entrevue, en exigeant qu'ils présentent une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ). Auparavant, le Comité exigeait seulement une vérification du casier judiciaire.

Initiatives des sous-comités : Afin de favoriser l'efficacité et l'excellence opérationnelles du processus, le CCJNP a créé huit sous-comités chargés d'examiner tous les processus actuels et de mettre en œuvre des gains d'efficacité et des améliorations sur une base continue, même en dehors des cycles de recrutement. Les travaux de ces sous-comités ont abouti à la mise à jour du processus d'entrevue, à la mise au point de formations pour les nouveaux membres, à la révision des politiques et procédures du Comité et à la planification de la première assemblée générale annuelle du Comité en plus de six ans.

Assemblée générale annuelle : Le 28 mars 2025, le CCJNP a tenu sa première réunion plénière du comité depuis le début de la pandémie. Des membres de toute la province y ont participé en personne et virtuellement dans le cadre d'un événement de perfectionnement professionnel hybride, afin de les aider à s'acquitter efficacement de leurs rôles au sein du Comité. Les membres ont échangé leurs réflexions sur le processus achevé pour partager des connaissances et alimenter les discussions sur les gains d'efficacité continus afin de formuler en temps opportun des recommandations de candidates et candidats au poste de juge de paix à l'intention du procureur général. Le sous-procureur général David Corbett et la juge en chef adjointe, coordonnatrice des juges de paix de la Cour de justice de l'Ontario Jeanine LeRoy étaient présents pour prononcer une allocution. Des présentations ont également été données par le juge Paul Renwick, membre de base du CCJNP, et la juge de paix principale et conseillère Lauren Scully, ainsi que par Libby Garg, juge de paix autochtone principale et membre de base du CCJNP.

STATISTIQUES – Appel de candidatures 2024-2025

Les statistiques du tableau ci-dessous rapportent le nombre de candidatures reçues et classées en 2024-2025 à la suite du processus lancé en juin 2024. De plus, les chiffres ci-dessous représentent le nombre de candidates et candidats qui ont été sélectionnés pour une entrevue et classés comme « hautement recommandés » et « recommandés ». Au total, le Comité a reçu 1 331 candidatures dans le cadre du processus 2024-2025 et a tenu des entrevues avec 319 personnes au cours de 57 journées.

Emplacement du tribunal principal (nombre de postes vacants)	Nombre total de candidatures reçues¹	Nombre de candidat(e)s sélectionnés pour une entrevue^{**}	Nombre de candidat(e)s classé(e)s comme « hautement recommandé(e)s » et « recommandé(e)s »³
Barrie (bilingue) (1)	32	6	3
Brampton (5)	515	96	18
Brampton (bilingue) (1)	31	10	3
Dryden (Autochtone*) (1)	10	5	1
Haileybury (1)	27	6	1
Hamilton (3)	364	67	14
Kenora (3)	31	13	3
Kingston (2)	144	21	7
Kitchener (3)	251	27	9
Kitchener (bilingue) (1)	14	3	–
London (bilingue) (1)	12	1	–
Newmarket (2)	398	58	24
Oshawa (3)	362	50	18
Oshawa (bilingue) (1)	23	5	3
Ottawa (2)	157	33	11
Ottawa (bilingues) (3)	48	11	4
Ottawa (Autochtone*) (1)	32	9	1
Owen Sound (Autochtone*) (1)	22	6	2
Sault Ste. Marie (2)	29	7	4
Sioux Lookout (Autochtone*) (1)	8	4	1
St. Catharines (1)	234	40	8
St. Catharines (Autochtones*) (2)	34	12	4
Sudbury (1)	67	12	6

Emplacement du tribunal principal (nombre de postes vacants)	Nombre total de candidatures reçues¹	Nombre de candidat(e)s sélectionnés pour une entrevue^{**}	Nombre de candidat(e)s classé(e)s comme « hautement recommandé(e)s » et « recommandé(e)s »³
Sudbury (bilingue) (1)	18	5	2
Thunder Bay (2)	43	11	3
Timmins (bilingue) (1)	10	0	—
Toronto (10)	685	91	23
Toronto (bilingue) (1)	42	8	2
Toronto (Autochtone*) (1)	51	11	1
Welland (1)	144	33	9
TOTAL	1 331¹	319²	102³

* Ces postes sont réservés à des candidates et candidats d'ascendance autochtone ou à des personnes ayant une connaissance approfondie du contexte autochtone.

** Veuillez noter que le Comité peut choisir de ne pas réinterviewer les candidates et candidats déjà rencontrés.

1. Les candidates et candidats qui ont postulé pour plusieurs postes de juges de paix dans les tribunaux principaux au cours de la même période d'affichage ne sont comptés qu'une seule fois dans ce total.

2. Les candidates et candidats qui ont eu un entretien pour plusieurs postes vacants dans les tribunaux principaux au cours de la même période d'affichage ne sont comptés qu'une seule fois dans ce total.

3 Les candidates et candidats qui ont été recommandés pour plusieurs postes vacants dans les tribunaux principaux au cours de la même période d'affichage ne sont comptés qu'une seule fois dans ce total.

Statistiques relatives à la diversité

Le Comité reconnaît l'importance de refléter la diversité de la population de l'Ontario dans la nomination des juges de paix.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Comité adopté un nouveau formulaire de demande de nomination pour s'aligner sur les catégories législatives relatives aux statistiques sur la diversité. L'alinéa 2.1 (13) a) de la [Loi sur les juges de paix](#) exige que les renseignements suivants soient inclus dans le rapport annuel :

des statistiques sur le sexe, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la race, l'ethnicité, la situation de handicap et la capacité de parler français des candidates et candidats qui fournissent ces renseignements volontairement, y compris s'ils s'identifient comme Autochtones ou membres d'une communauté francophone, à chaque étape de la procédure, selon ce que précise le procureur général;

Le Comité a tenu compte des lignes directrices des [Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique](#) dans la collecte de renseignements personnels sur la race et l'origine ethnique.

Le Comité a entrepris des travaux et des consultations supplémentaires sur les meilleures pratiques liées à la collecte et à la communication de statistiques sur la diversité. Le formulaire de demande de nomination pour le cycle 2025-2026 sera mis à jour de nouveau pour s'harmoniser avec les normes statistiques relatives aux groupes diversifiés. Les noms de certains concepts et la formulation des définitions de certaines catégories ont été modifiés depuis la version précédente du formulaire de demande de nomination.

À des fins de référence, les données du Comité sont accompagnées de tableaux qui ont été adaptés de Statistique Canada. Ces tableaux utilisent les mêmes catégories et variables de classification de la diversité pour représenter la population de l'Ontario.

Dans le formulaire de candidature, les candidates et candidats ont la possibilité de s'auto-identifier s'ils le souhaitent. Les données sont collectées sur la base d'une déclaration volontaire et ne sont pas vérifiées de manière indépendante. Vous trouverez ci-dessous le total pour chacune des catégories sélectionnées par les candidats qui ont choisi de s'auto-identifier.

Statistiques démographiques sur la diversité

		Candidat(e)s		Interviewé(e)s		Recommandé(e)s	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Sexe	Total	1 331	100 %	319	100 %	102	100 %
	Hommes	381	28,63 %	110	34,48 %	29	28,43 %
	Femmes	489	36,74 %	125	39,18 %	41	40,20 %
	Autre	3	0,23 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Sexe	Hommes	451	33,88 %	125	39,18 %	34	33,33 %
	Femmes	538	40,42 %	136	42,63 %	45	44,12 %
	Non-binaires	14	1,05 %	2	0,63 %	1	0,98 %
	Personnes bispirituelles	4	0,30 %	2	0,63 %	0	0,00 %
	Autre identité de genre	5	0,38 %	1	0,31 %	0	0,00 %
	Francophones	118	8,87 %	30	9,40 %	13	12,75 %
	Capacité de parler français	118	8,87 %	29	9,09 %	13	12,75 %
	Personnes handicapées	117	8,79 %	33	10,34 %	8	7,84 %
	Personnes autochtones	82	6,16 %	33	10,34 %	11	10,78 %
	Origine ethnique*	843	63,34 %	220	68,97 %	69	67,65 %
	Personnes racisées**	442	33,21 %	99	31,03 %	23	22,55 %
	Personnes 2SLGBTQIA+ **	129	9,69 %	29	9,09 %	5	4,90 %

* Note : Cette question permettait de sélectionner plusieurs réponses, ce qui signifie qu'un répondant pouvait choisir plus d'une réponse. Par conséquent, le total des pourcentages peut dépasser 100 %.

† Dans le présent rapport, la notion de « personne racisée » est directement basée sur la notion de « minorité visible » utilisée dans le recensement. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Elles sont composées principalement des groupes suivants : Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs, Philippins, Latino-Américains, Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques de l'Ouest, Coréens et Japonais.

** Note : L'acronyme « 2SLGBTQI+ » était proposé aux répondants qui souhaitaient s'identifier comme faisant partie des communautés de la diversité sexuelle et de genre. Conformément aux directives de l'Office des perspectives sociales et économiques pour les femmes, l'acronyme « 2SLGBTQI+ » est désormais privilégié en tant que terme plus inclusif. L'élément « 2S », au début de l'acronyme, désigne les personnes aux deux esprits (et bispirituelles) en tant que premiers groupes des communautés 2SLGBTQIA+; L : lesbiennes; G : gais; B : bisexuels; T : transgenres, Q : queers; Q : en questionnement, I : le « I » désigne les personnes intersexuées, chez qui les caractéristiques sexuelles se situent au-delà de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de l'expression de genre; A : asexués; le « + » désigne les personnes faisant partie des communautés de la diversité sexuelle et de genre qui utilisent une autre terminologie.

Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, Ontario

Source : Adapté de Statistique Canada. 2023. (tableau). Profil du recensement. Recensement de la population de 2021. Numéro de catalogue 98-316-X2021001 de Statistique Canada. Ottawa. Publié le 15 novembre 2023.

		Population de l'Ontario, 2021	
		Nombre	Pourcentage
Sexe ¹	Total	14 031 755	100 %
	Hommes	6 968 425	49,66 %
	Femme	7 255 515	51,71 %
	Autre ²	—	—
Identité de genre ³	Hommes cisgenres	5 715 140	40,73 %
	Femmes cisgenres	6 028 260	42,96 %
	Personnes non binaires	15 360	0,11 %
	Personnes transgenres	24 085	0,17 %
	Personnes bispirituelles	—	—
	Autre	—	—
Francophones ⁴		651 680	4,64 %
Capacité de parler français ⁵		1 558 675	11,11 %
Personnes handicapées ⁶		3 235 340	23,06 %
Personnes autochtones ⁷		406 585	2,90 %
Origine ethnique		14 031 755	100,00 %
Personnes appartenant à une minorité visible		4 817 360	34,33 %
Personnes 2SLGBTQ+ ⁸		470 800	3,36 %

Les valeurs sont tirées du document intitulé « Population selon les grands groupes d'âge et le sexe » Canada, provinces et territoires, Ontario, date de publication 2022-04-27. Statistique Canada. Tableau 98-10-0034-01.

2. Statistique Canada ne recueille pas de données précises sur les personnes intersexuées au Canada.

3. Statistique Canada classe l'identité de genre en trois catégories : personne cisgenre, personne transgenre et personne non binaire. Les valeurs sont tirées du document intitulé « Population selon les grands groupes d'âge et le sexe » Canada, provinces et territoires, Ontario, date de publication : 2022-04-27 Statistique Canada. Tableau 98-10-0036-01.

4. La valeur est obtenue en combinant les catégories « Langue maternelle » et « Toutes les langues parlées à la maison » pour la population totale à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement, selon le Recensement de la population.

5. La valeur est tirée des données sur la connaissance des langues officielles pour la population totale, à l'exclusion des personnes vivant en établissement, dans les catégories « Français seulement » et « Anglais et français » du recensement de la population.

6. La valeur est tirée des données sur les personnes avec et sans incapacités de 15 ans et plus, par groupe d'âge et par genre, en Ontario, à la date de diffusion suivante : 2024-12-03 Statistique Canada. Tableau 13-10-0374-01.
7. La valeur est tirée des données sur l'identité autochtone pour la population vivant dans des ménages privés, selon la catégorie du recensement de la population.
8. La valeur est tirée des données sur les caractéristiques socioéconomiques de la population 2SLGBTQ+, de 2019 à 2021, en Ontario, à la date de diffusion suivante : 2024-01-25 Statistique Canada. Tableau 13-10-0874-01.

Groupe d'origine ethnique*

	Candidat(e)s		Interviewé(e)s		Recommandé(e)s	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Total	1 331	100 %	319	100 %	102	100 %
Autochtones d'Amérique du Nord	73	5,48 %	33	10,34 %	10	9,80 %
Origines européennes	289	21,71 %	79	24,76 %	35	34,31 %
Origines françaises	59	4,43 %	18	5,64 %	10	9,80 %
Origines de l'Europe occidentale	78	5,86 %	20	6,27 %	5	4,90 %
Origines de l'Europe du Nord	17	1,28 %	5	1,57 %	3	2,94 %
Origines de l'Europe de l'Est	71	5,33 %	19	5,96 %	3	2,94 %
Origines de l'Europe du Sud	91	6,84 %	26	8,15 %	2	1,96 %
Origines des Caraïbes	120	9,02 %	28	8,78 %	7	6,86 %
Origines latines, d'Amérique centrale et du Sud	25	1,88 %	7	2,19 %	2	1,96 %
Origines africaines	73	5,48 %	14	4,39 %	3	2,94 %
Origines asiatiques	29	2,18 %	7	2,19 %	2	1,96 %
Origines de l'Asie du Sud	106	7,96 %	19	5,96 %	4	3,92 %
Origines de l'Asie de l'Est et du Sud-Est	38	2,85 %	12	3,76 %	3	2,94 %

* Note : Cette question permettait de sélectionner plusieurs réponses, ce qui signifie qu'un répondant pouvait choisir plus d'une réponse. Par conséquent, le total des pourcentages peut dépasser 100 %.

Aperçu de la population par origine ethnique ou culturelle, Ontario, 2021

Source : Adapté de Statistique Canada. Tableau 98-10-0355-01 Origine ethnique ou culturelle selon le genre et l'âge : Canada, provinces et territoires

	Origine ethnique ou culturelle pour la population dans les ménages privés	
	Nombre	Pourcentage
Total	14 031 755	100 %
Autochtones d'Amérique du Nord¹	2 561 050	18,25 %
Origines européennes	7 798 615	55,58 %
Origines françaises	1 043 040	7,43 %
Origines de l'Europe occidentale	1 610 130	11,47 %
Origines de l'Europe du Nord	290 255	2,07 %
Origines de l'Europe de l'Est	1 164 400	8,30 %
Origines de l'Europe du Sud	1 466 940	10,45 %
Origines des Caraïbes	458 695	3,27 %
Origines latines, d'Amérique centrale et du Sud	427 680	3,05 %
Origines africaines	533 935	3,81 %
Origines asiatiques	3 571 265	25,45 %
Origines de l'Asie du Sud	1 394 200	9,94 %
Origines de l'Est et du Sud-Est de l'Asie	1 520 680	10,84 %

1. La valeur est tirée de la catégorie du recensement de la population d'origines nord-américaines.

Catégorie raciale*

	Candidat(e)s		Interviewé(e)s		Recommandé(e)s	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Total	1 331	100 %	319	100 %	102	100 %
Noirs	193	14,50 %	41	12,85 %	10	9,80 %
Asiatiques de l'Est/du Sud-Est	48	3,61 %	14	4,39 %	3	2,94 %
Autochtones	65	4,88 %	31	9,72 %	10	9,80 %
Latinos	21	1,58 %	7	2,19 %	2	1,96 %
Moyen-Orient	42	3,16 %	11	3,45 %	3	2,94 %
Asiatiques du Sud	139	10,44 %	26	8,15 %	7	6,86 %
Blancs	569	42,75 %	155	48,59 %	54	52,94 %
Autre catégorie raciale**	28	2,10 %	8	2,51 %	1	0,98 %

* Note : Cette question permettait de sélectionner plusieurs réponses, ce qui signifie qu'un répondant pouvait choisir plus d'une réponse. Par conséquent, le total des pourcentages peut dépasser 100 %.

**Note : Si les catégories proposées ne correspondaient pas à leur identité, les répondantes et répondants pouvaient décrire leurs origines raciales en sélectionnant l'option « Autre ». Conformément aux directives des Normes ontariennes relatives aux données sur l'antiracisme, le terme « autre » a été remplacé par l'expression « Autre catégorie raciale ».

Aperçu de la population par groupe racisé, Ontario, 2021

Source : Adapté de Statistique Canada. 2023. (tableau). Profil du recensement. Recensement de la population de 2021. Numéro de catalogue 98-316-X2021001 de Statistique Canada. Ottawa. Publication le 15 novembre 2023.

	Minorité visible pour la population dans les ménages privés	
	Nombre	Pourcentage
Total	14 031 750	100 %
Noirs	768 740	5,48 %
Asiatiques de l'Est et du Sud-Est¹	1 482 585	10,57 %
Autochtones	406 585	2,90 %
Latinos²	249 190	1,78 %
Moyen-Orient³	496 400	3,54 %
Asiatiques du Sud	1 515 295	10,80 %
Blancs⁴	9 214 395	65,67 %
Autre catégorie raciale⁵	124 120	0,88 %

1. La valeur est obtenue en combinant les catégories de minorités visibles « Asiatiques du Sud-Est », « Chinois », « Philippins », « Coréens » et « Japonais » du recensement de la population.

2. La valeur est tirée de la catégorie de minorité visible « Latino-Américaine » du recensement de la population.

3. La valeur est obtenue en combinant les catégories de minorités visibles « Arabes » et « Asiatiques de l'Ouest » du recensement de la population.

4. La valeur est tirée de la catégorie du recensement de la population « N'est pas une minorité visible ».

5. La valeur est tirée de la catégorie « Minorité visible, non incluse ailleurs (n.i.a.) ». du recensement de la population.

Rémunération des personnes nommées

Le tableau suivant présente une ventilation de la rémunération totale de chaque membre du Comité au cours de la période de rapport du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Personne nommée	Poste	Indemnité quotidienne	Date de nomination initiale	Date de fin de nomination	Rémunération totale (excluant les dépenses)
Bastarache, Danielle	Membre régionale	355 \$	1-avril-2022	31-mars-2025	7 810,00 \$
Bazuik, Erika	Membre régionale	355 \$	31-mars-2023	30-mars-2026	4 615,00 \$
Bidani, Anu	Responsable régional	355 \$	12-août-2024	11-août-2027	19 525,00 \$
Buset, Hope	Membre régionale	355 \$	26-mars-2022	25-mars-2028	3 905,00 \$
Charitsis, Nicholas	Président	566 \$	29-mars-2022	2027-05-09	88 385,50 \$
Collings, Terri- Lynn	Responsable régionale	355 \$	29-avril-2019	28-avril-2025	32 482,50\$
Cowan, Andrew	Membre régional	355 \$	03-décembre-2020	17-novembre-2027	17 217,05 \$
Delorey, Dave	Membre régional	355 \$	25-septembre-2024	24-septembre-2027	6 212,50 \$
Farouk, Omar	Membre régional	355 \$	29-mars-2022	28-mars-2028	21 655,00 \$
Gryce, Bonnie	Responsable régionale	355 \$	30-décembre-2020	21-avril-2027	12 602,50 \$
Harnden, Janet	Membre régionale	355 \$	31-mars-2023	30-mars-2026	9 230,00 \$
Henderson, John	Responsable régional	355 \$	31-décembre-2018	30-décembre-2027	7 277,50 \$
Hirst, Lorraine	Membre régionale	355 \$	7-avril-2022	6-avril-2025	21 300,00 \$
Koepke, Marion	Membre régionale	355 \$	6-juillet-2022	5-juillet-2025	7 632,50 \$

Personne nommée	Poste	Indemnité quotidienne	Date de nomination initiale	Date de fin de nomination	Rémunération totale (excluant les dépenses)
McAvoy, Jeffrey (JP)	Membre régional	355 \$	16-février-2022	18 juin 2024	0,00 \$
McCleave, Karen	Membre régionale	355 \$	19-novembre-2020	18-novembre-2026	15 442,50 \$
Michaud, Bryan	Membre régional	355 \$	1-juin-2023	8-juillet-2024	0,00 \$
Middleton, Joan	Membre régionale	355 \$	16-février-2022	15-février-2025	7 987,50 \$
Munn, Pamela	Membre régionale	355 \$	29-janvier-2019	15-février-2025	6 567,50 \$
Narraway, Kathy	Responsable régionale	355 \$	22-mars-2007	21-mars-2026	65 142,50 \$
Pilot, Greg	Membre régional	355 \$	31-mars-2023	31-mars-2026	3 550,00 \$
Postuma, Brandon	Membre régional	355 \$	26-mars-2019	25-mars-2025	3 017,50 \$
Prisco, Nestor	Responsable régional	355 \$	02-février-2007	01-février-2025	6 390,00 \$
Raj, Manu	Membre régional	355 \$	23-février-2022	22-février-2028	17 572,50 \$
Ras, Michael	Président	566 \$	01-janvier-2020	21-avril-2024	0,00 \$
Samlal, Justin	Responsable régional	355 \$	12-février-2019	11-février-2025	11 360,00 \$
Storms, Peter	Membre régional	355 \$	19 juin 2024	15 juin 2027	16 152,50 \$
Turner, Deborah	Membre régionale	355 \$	24-avril-2019	23-avril-2025	4 792,50 \$
Webster, Rick	Membre régional	355 \$	09-février-2022	08-février-2028	15 797,50 \$
Zare, Michelle	Membre régionale	355 \$	29-mars-2022	28-mars-2025	20 057,50 \$

Frais de déplacement et de repas

Les renseignements sur les frais de déplacement et de repas engagés par chaque membre du Comité pour la période de rapport sont disponibles sur le site Web du Comité à l'adresse <https://www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac/ouverte/>.

Annexe A

LOIS ET RÈGLEMENTS

Extrait de la *Loi sur les juges de paix*, L.R.O. 1990, chap. J.4*

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Composition et gouvernance

2.1 (1) Est prorogé le comité appelé Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en français et Justices of the Peace Appointments Advisory Committee en anglais. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Composition

(2) Le Comité est composé des quatre membres de base suivants :

1. Un juge de la Cour de justice de l'Ontario, ou un juge de paix, nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
2. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario qui est soit le juge de paix autochtone principal, soit un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones ou, lorsque le juge de paix ainsi nommé n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité, un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones qui est désigné par ce même juge en chef.
3. Une personne nommée par le procureur général. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Membres régionaux

(3) Outre les membres de base nommés aux termes du paragraphe (2), le Comité comprend les membres régionaux suivants à l'égard de ses fonctions liées à une région donnée :

1. Le juge de paix principal régional de la région ou, si cette personne n'est pas disponible pour agir à titre de membre du Comité, un autre juge de paix de la même région qui est désigné par le juge principal régional.
2. Un maximum de trois personnes nommées par le procureur général.

* La [*Loi de 2024 visant à réduire les formalités administratives et à favoriser l'essor de l'Ontario \(projet de loi 227\)*](#) a reçu la sanction royale le 4 décembre 2024, mais n'a pas été promulguée durant la période visée par le rapport. Lorsqu'elle entrera en vigueur le 6 juin 2025, [*l'annexe 12 de la Loi sur les juges de paix*](#) modifiera l'article 2.1 de la [*Loi*](#).

3. Un titulaire de permis au sens de la *Loi sur le Barreau*, provenant de la région et nommé par le procureur général à partir d'une liste de trois noms que lui soumet le Barreau de l'Ontario. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Critères

(4) Au moment de la nomination des membres effectuée aux termes de la disposition 3 du paragraphe (2) et de la disposition 2 du paragraphe (3), l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les sexes est prise en compte. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Responsables régionaux

(5) Le procureur général désigne un responsable régional pour chaque région parmi les membres régionaux de cette région. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Mandat

(6) Le mandat des membres nommés aux termes de la disposition 3 du paragraphe (2) et aux termes des dispositions 2 et 3 du paragraphe (3) est de trois ans et peut être renouvelé. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Président

(7) Le procureur général désigne un des membres de base à la présidence du Comité pour un mandat maximal de trois ans. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Mandat

(8) La même personne peut siéger comme président pendant plusieurs mandats. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Vote du président

(9) Le président a le droit de voter et peut, en cas de partage des voix, avoir voix prépondérante en votant de nouveau. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Réunions

(10) Le Comité peut tenir ses réunions et des entrevues en personne ou par des moyens électroniques, notamment les conférences téléphoniques et les

vidéoconférences. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Employés

(11) Les employés jugés nécessaires au bon fonctionnement du Comité peuvent être nommés aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Rapport annuel

(12) Le Comité établit un rapport annuel, qu'il présente au procureur général et qu'il met à la disposition du public. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Idem

(13) Le rapport annuel comprend :

- (a) des statistiques sur le sexe, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la race, l'ethnicité, la situation de handicap et la capacité de parler français des candidates et candidats qui fournissent ces renseignements volontairement, y compris s'ils s'identifient comme Autochtones ou membres d'une communauté francophone, à chaque étape de la procédure, selon ce que précise le procureur général;
- (b) tout autre contenu qu'exige le procureur général. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2; 2024, chap. 2, annexe 12, art. 1.

Dépôt du rapport annuel

(14) Le procureur général dépose le rapport annuel du Comité devant l'Assemblée. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Caractère confidentiel des renseignements

(15) Les dossiers ou autres renseignements recueillis, préparés, tenus ou utilisés par le Comité relativement à la prise en considération de la nomination d'un particulier comme juge de paix doivent conserver leur caractère confidentiel et ne doivent pas être divulgués sans l'autorisation du président du Comité. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Immunité

(16) Sont irrecevables les actions ou autres instances en dommages-intérêts

introduites contre tout membre ou ancien membre du Comité pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice effectif ou censé tel des pouvoirs ou fonctions qui lui sont ou étaient conférés à titre de membre du Comité ou pour une négligence ou un manquement commis dans l'exercice de bonne foi de ces pouvoirs ou fonctions. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Responsabilité de la Couronne

(17) Malgré le paragraphe 8 (3) de la Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant, le paragraphe (16) ne dégage pas la Couronne de la responsabilité qu'elle serait autrement tenue d'assumer à l'égard d'un délit civil commis par une personne visée au paragraphe (16). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Mission et mode de fonctionnement

2.2 (1) Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix a pour mission :

- (a) de classer les candidates et candidats à une nomination comme juge de paix;
- (b) de faire rapport au procureur général sur les résultats du classement des candidates et candidats;
- (c) de conseiller le procureur général à l'égard de la procédure de nomination des juges de paix conformément à la présente loi. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Mode de fonctionnement

(2) Le Comité remplit sa mission de la façon suivante :

- 1. Il détermine les compétences, les capacités et les caractéristiques personnelles recherchées chez un juge de paix et met ces renseignements à la disposition du public.
- 2. Il établit un formulaire de demande de nomination précisant les documents à l'appui qui sont exigés et met ce formulaire à la disposition du public.
- 3. Il établit la procédure de candidature et il met à la disposition du public des renseignements la concernant
- 4. À la demande du procureur général, il diffuse des annonces pour l'obtention de candidatures aux postes de juge de paix vacants.
- 5. Il examine et évalue toutes les candidatures reçues en réponse à l'annonce.

6. Il peut faire passer une entrevue à l'un(e) ou l'autre des candidates et candidats lorsqu'elle ou il procède à son examen et à son évaluation.
7. Il procède à l'annonce, à l'examen et à l'évaluation des candidatures conformément aux critères qu'il établit, lesquels doivent, au minimum, permettre d'effectuer une évaluation qui :
 - i. détermine l'excellence professionnelle, la sensibilisation aux questions communautaires et les caractéristiques personnelles des candidates et candidats,
 - ii. prend en compte le fait qu'il est souhaitable que la nomination des juges de paix reflète la diversité de la société ontarienne.
8. Il met à la disposition du public les critères qu'il a établis en application de la disposition 7.
9. Il classe les candidates et candidats dans la catégorie « Non recommandé », « Recommandé » ou « Hautement recommandé » et fournit une liste du classement des candidats au procureur général, accompagnée d'un bref exposé des raisons à l'appui des candidates et candidats classés dans la catégorie « Recommandé » ou « Hautement recommandé ». 2020, chap. 18, annexe. 8, art. 2.

Qualités requises

(3) Le Comité ne peut prendre en considération la candidature du candidat qui, selon le cas :

- (a) possède pas les qualités requises énoncées au paragraphe 2 (1.1);
- (b) ou a été membre du Comité au cours des trois années précédentes. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Consentement du président requis pour les entrevues et le classement

(4) L'entrevue d'un candidat et une réunion en vue de prendre une décision en application de la disposition 9 du paragraphe (2) ne doivent pas avoir lieu sans le consentement du président du Comité. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Quorum pour une entrevue

(5) L'entrevue que le Comité fait passer à un candidat doit être menée par au moins trois de ses membres, dont au moins deux sont des membres régionaux visés à la disposition 2 ou 3 du paragraphe 2.1 (3) provenant de la région pour laquelle une nomination est prise en considération et un autre est un membre principal visé au paragraphe 2.1 (2). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Quorum : classement

(6) Trois membres du Comité, dont au moins deux sont des membres régionaux visés à la disposition 2 ou 3 du paragraphe 2.1 (3) provenant de la région pour laquelle une nomination est prise en considération et un autre est un membre de base visé au paragraphe 2.1 (2) constituent le quorum pour la prise des décisions au titre de la disposition 9 du paragraphe (2). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Renseignements à fournir au procureur général sur demande

(7) Le Comité fournit au procureur général les renseignements concernant la procédure de candidature, d'examen et d'évaluation que le procureur général demande, autres que ceux que le Comité recueille ou prépare par suite d'une enquête discrète. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Sens d'enquête discrète

(8) Pour l'application du paragraphe (7), une enquête discrète est une enquête confidentielle menée par le Comité pour obtenir le point de vue ou l'opinion de particuliers qui connaissent l'aptitude à la nomination d'un candidat. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Recommandation de critères

(9) Le procureur général peut recommander que des critères soient inclus dans les critères que le Comité établit en application de la disposition 7 du paragraphe (2) et le Comité examine s'il y a lieu de les inclure. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Rejet de la liste

(10) Le procureur général peut rejeter la liste du classement des candidats fournie par le Comité en application du paragraphe (2). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Réexamen ou nouvelle annonce

(11) Si le procureur général rejette la liste du classement des candidats fournie par le Comité ou qu'il y a un nombre insuffisant de candidats classés dans la catégorie « Recommandé » ou « Hautement recommandé » pour le nombre de postes de juges de paix qui sont vacants, soit le Comité réexamine les candidatures et fournit une nouvelle liste au procureur général conformément à la disposition 9 du paragraphe (2), soit il diffuse de nouvelles annonces pour l'obtention de candidatures, selon ce que le président du Comité estime approprié. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Recommandation du procureur général

(12) Le procureur général ne recommande au lieutenant-gouverneur en conseil, en vue d'une nomination pour pourvoir un poste de juge de paix vacant, qu'un candidat qui a été classé dans la catégorie « Recommandé » ou « Hautement recommandé ». 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Soutiens

(13) Malgré le présent article, les paragraphes 2.1 (2) et (12) à (18) de la présente loi, dans leur version antérieure au jour de l'entrée en vigueur de l'article 2 de l'annexe 8 de la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*, continuent de s'appliquer aux postes vacants que le Comité a annoncés avant ce jour-là. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2

Annexe B

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

Comité principal

Nicholas Charitsis, président (début de mandat le 9 mai 2024)

Nicholas Charitsis a été nommé membre du CCNJP en mars 2019 et président en 2024. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 2004. En plus de détenir un diplôme de la Osgoode Hall Law School, Nicholas a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de la Schulich School of Business de l'Université York en 1999. Après avoir obtenu son diplôme avec distinction, il a travaillé pour le cabinet d'avocats torontois Goodman & Carr LLP., où il a été détaché auprès de la Direction de l'application de la loi. M. Charitsis a travaillé comme procureur adjoint au prorata et a pratiqué le droit criminel au sein de son propre cabinet, Charitsis Law, depuis 2006. M. Charitsis s'implique dans plusieurs initiatives communautaires, notamment l'Association canadienne du diabète, La Fondation canadienne des maladies du cœur et Run for Southlake Hospital, et est membre du conseil d'administration du Oak Ridges Soccer Club.

Michael Ras, président (mandat du 18 novembre 2021 au 24 avril 2024)

Michael Ras est un professionnel du secteur des affaires publiques et des communications qui cumule une vaste expérience en prestation de services-conseils dans un grand éventail d'industries, d'organisations professionnelles et de sociétés d'un bout à l'autre du Canada.

Il est actuellement chef de la direction d'Employee Ownership Canada, une organisation nationale de défense sans but lucratif qui œuvre à la promotion des structures d'actionnariat salarié auprès des entreprises canadiennes. Avant d'occuper ce poste, il a été vice-président principal chez Counsel Public Affairs et, auparavant, directeur des relations avec le gouvernement et les parties prenantes à Meridian Credit Union.

Au sein de sa communauté, M. Ras siège au conseil d'administration de Career Edge, une entreprise sociale qui offre des possibilités d'emploi aux jeunes diplômés et aux nouveaux Canadiens au moyen de stages, et il a été nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil au conseil des gouverneurs de l'Université Wilfrid Laurier.

L'honorable Vincent Clifford, juge principal régional (mandat du 16 octobre 2021 au 16 mai 2024)

Le juge Clifford a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario en 2017. En 2020, le juge Clifford a été nommé juge principal régional pour la région de l'Est de la

Cour de justice de l'Ontario. En 2021, il a été nommé membre de base du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix de l'Ontario. Le juge principal régional Clifford siège également au Comité pour l'équité, la diversité et l'inclusion de la Cour de justice de l'Ontario et préside le comité du décorum de la Cour. Avant d'être nommé à la Cour de justice de l'Ontario, l'honorable juge Clifford a été membre du Barreau du Haut-Canada pendant 26 ans et a exercé la profession d'avocat à Ottawa.

L'honorable G. Paul Renwick (début de mandat le 17 mai 2024)

En janvier 2017, le juge G. Paul Renwick a été nommé juge provincial à la Cour de justice de l'Ontario, siégeant à Brampton. Sa nomination est survenue après 22 ans de service comme procureur dans la région de Peel et de York, ainsi qu'à l'Initiative de lutte contre les bandes criminalisées et les armes à feu du procureur général à Toronto, où il a passé ses 12 dernières années à titre d'avocat.

En plus d'une maîtrise en droit, le juge Renwick a démontré son expertise juridique par des publications dans des revues à comité de lecture et une contribution à un manuel scolaire national.

Malgré toutes ses réalisations professionnelles et son travail bénévole, l'honorable juge tient à faire savoir que sa plus grande fierté est d'être le père d'un adolescent extraordinaire.

L'honorable Wendy Agnew, juge de paix principale autochtone (mandat du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2024)

La juge de paix Wendy Agnew a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario en 2009. Elle est reconnue pour son leadership et ses contributions au sein du système judiciaire, particulièrement dans les questions concernant les communautés autochtones. Elle a obtenu son diplôme de Juris Doctor de l'Université de Toronto en 2014, a effectué son stage et a été admise au Barreau de l'Ontario en 2015.

De 2018 à 2024, elle a été juge de paix principale autochtone pour la Cour de justice de l'Ontario. Avec cette nomination, elle est devenue membre du Comité de base du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (CCNJP) et du nouveau Comité consultatif sur les initiatives autochtones.

Mme Agnew est une fière membre de la Première Nation de Ketegaunseebee (Garden River). Elle continue de s'impliquer activement dans la communauté à l'échelle locale, provinciale et nationale en tant qu'apprenante, éducatrice et personne de soutien pour les ressources.

L'honorable Libby Garg, juge de paix principale régionale (début de mandat le 1^{er} juillet 2024)

L'honorable Libby Garg a été nommée juge de paix en 2021. Avant sa nomination, elle était une entrepreneure dans les secteurs de la restauration et de la technologie. Admise au Barreau en 2013, elle a auparavant exercé le droit

criminel. La juge de paix Garg est titulaire d'un diplôme de Juris Doctor de l'Université de la Colombie-Britannique ainsi que d'un baccalauréat en commerce et en économie de la Sauder School of Business. Elle a siégé à de nombreux comités, notamment au CCNJP, le Comité des opérations de cautionnement Gladue, le sous-comité Jeunesse Gladue et le Comité consultatif des initiatives pour les Autochtones. L'honorable Libby Garb est Syilx et une fière membre de la bande indienne d'Okanagan, en Colombie-Britannique.

Comité régional du Centre-Est

Anu Bidani, responsable régionale (début de mandat le 12 août 2024)

Anu Bidani est la fondatrice et chef de la direction de STEM Minds, une entreprise sociale qui donne aux jeunes les moyens de développer le goût d'apprendre par le biais de l'éducation en STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques). Passionnée par la technologie et ancienne cadre de la Banque Scotia pendant 20 ans, où elle a notamment occupé le poste de responsable de la stratégie et des solutions électroniques, Mme Bidani a développé ses programmes d'éducation en STIM afin de permettre aux enfants de 4 à 18 ans d'atteindre leur plein potentiel, tant à l'échelle locale qu'internationale. Mme Bidani est titulaire d'un baccalauréat en informatique et d'un MBA de l'Université Dalhousie, et elle a suivi le programme de leadership à haut potentiel de la Harvard Business School.

L'honorable Martha De Gannes, juge de paix principale régionale (mandat du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2025)

La juge de paix Martha De Gannes a été nommée juge de paix à Newmarket, dans la région du Centre-Est, en juin 2007, puis juge de paix principale régionale en mars 2019. Avant cette importante nomination, elle a rempli les fonctions de juge de paix et chef régionale de l'administration à Oshawa, en Ontario. Elle a été nommée au CCNJP en mars 2019. Elle a occupé des postes de direction au sein de la Division du droit du ministère du Procureur général, où elle a supervisé des questions de justice liées à des domaines tels que le programme de sécurité du cautionnement et les services aux victimes. Avant sa nomination, elle a travaillé comme consultante en relations du travail, principalement dans le domaine des droits de la personne. La juge de paix Martha De Gannes possède une expérience en consultation en ressources humaines, en planification d'entreprise, en gestion et en médiation.

L'honorable John Domm, juge de paix principal régional (début de mandat le 1^{er} mars 2025)

L'honorable John Domm s'est joint au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en mars 2025 après avoir été nommé juge de paix principal régional pour la région du Centre-Est. Sa nomination initiale en 2021 en tant que juge de paix l'a amené à présider principalement à Barrie, Orillia et Bracebridge, où il a également exercé les fonctions de juge de paix et chef régional de l'administration.

Titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise, il a travaillé dans le secteur de la justice pénale pendant plus de 35 ans, au service de collectivités urbaines, rurales et éloignées de la province. Il a occupé de nombreux postes de direction et a siégé à des comités locaux, régionaux, provinciaux et nationaux. Il est très motivé à contribuer aux travaux de ce comité d'experts et à faire les meilleures recommandations possibles.

Karen McCleave (début de mandat le 19 novembre 2023)

Karen McCleave, qui a occupé les fonctions de procureure adjointe de la Couronne dans plusieurs districts judiciaires, a consacré sa carrière au service public. Elle a travaillé sur un grand éventail de causes, notamment des causes de violence conjugale et sexuelle, de violence envers les enfants, de fraude complexe et d'homicide. Mme McCleave a siégé à des comités d'intervenants, tels que des protocoles régionaux de lutte contre la violence envers les enfants et les partenariats communautaires. Elle a été agente d'écoute électronique et mentore provinciale pour les cas de violence sexuelle. Elle a également donné des formations sur un grand éventail de sujets aux procureurs de la Couronne, aux procureurs provinciaux et municipaux, aux membres de la police provinciale, et à d'autres. Elle a reçu deux prix Excelsior de l'Ontario pour ses « réalisations exceptionnelles ». Elle a siégé à des conseils d'administration, tant pour des organismes professionnels que pour des organismes communautaires, et siège actuellement au comité d'administration de la Collection McMichael d'art canadien. En 2023, la ville de Vaughan lui a décerné un prix de reconnaissance pour son travail bénévole. Mme McCleave évolue également dans le milieu des courses de chevaux pur sang.

Peter Storms (début de mandat le 19 juin 2024)

Peter Storms, d'Aurora, est un ancien directeur de la gestion de projets pour diverses organisations nationales et internationales. Il a également participé à divers projets, notamment la planification stratégique et tactique, l'immobilier, l'application de la loi, le développement d'entreprise, l'investissement providentiel et le développement de systèmes de gestion commerciale et financière. Il est récipiendaire de la Croix du service méritoire (CSM.) pour ses contributions au Canada, décernée par le gouverneur général du Canada. « Les es décorations pour service méritoire permettent de reconnaître des personnes dont les actions ou les activités exceptionnelles ont fait honneur au Canada. »

Rick Webster (début de mandat le 9 février 2025)

Richard W. Webster est titulaire d'un diplôme en administration des affaires du Loyalist College. Il a débuté sa carrière d'entrepreneur en tant que stagiaire en gestion chez un détaillant national de matériaux de construction, ce qui l'a amené à devenir propriétaire d'un magasin de matériaux de construction de la bannière Home Hardware à Elmvale, en Ontario, et à gérer ce magasin pendant 25 ans. Son engagement communautaire au fil des ans l'a amené à siéger au conseil des magasins TimberMart, de Simcoe Community Living, du Barrie Trojans Swim Club, de l'Ordre de la pharmacie et des comités de dérogation de deux municipalités. Il a été élu conseiller municipal du canton de Springwater, fonction

qu'il a occupée de 2010 à 2014. À ce titre, il a siégé aux comités des finances et du développement économique et a été membre du conseil d'administration de la Nottawasaga Valley Conservation Association. Rick a également été membre du Elmvale Lion's Club et a fait du bénévolat à l'unité des soins oncologiques de l'hôpital de Barrie.

Comité régional du Centre-Ouest

Terri-Lynn Collings (début de mandat le 29 avril 2022)

Terri-Lynn Collings, qui est devenue membre du CCJNP en avril 2019, est une sergente de police à la retraite du Service de police de Hamilton. Au cours de ses 30 ans de service, Terri-Lynn a exercé ses fonctions en patrouille, en analyse de la criminalité, dans les services communautaires et en prévention du crime. En tant que sergente, elle a été la voix de l'organisation à titre de coordonnatrice des relations avec les médias, et elle a enquêté sur des crimes contre les aînés en tant que détective au sein de l'unité des victimes d'actes criminels. Elle a été membre du comité organisateur de l'événement Ancaster Heritage Days et a participé au programme de bienfaisance Hamilton Out of the Cold.

L'honorable Samantha Burton, juge de paix principale régionale (début de mandat le 29 janvier 2024)

La juge de paix Samantha Burton a été nommée juge de paix en février 2013. Elle a été admise au barreau de l'État du Massachusetts en 2004 et au Barreau de l'Ontario, en 2009. En 2006, elle a commencé à travailler comme parajuriste au sein d'Aide juridique Ontario, puis a été nommée avocate de service et affectée au Tribunal de traitement de la toxicomanie d'Ottawa. La juge de paix Burton a siégé au conseil d'administration de la Société Elizabeth Fry. Elle a rempli les fonctions de juge de paix et chef régionale de l'administration à la cour criminelle de Brampton et a présidé le comité des mises en liberté sous caution de Brampton. La juge de paix Burton a été membre du Comité consultatif de la déontologie judiciaire de 2017 à 2024. La juge de paix Burton a été nommée juge de paix principale régionale pour la région du Centre-Ouest et est entrée en fonction le 29 janvier 2024.

Omar Farouk (début de mandat le 29 mars 2025)

Omar Farouk est membre public du Conseil et du Collège des opticiens de l'Ontario. Il a été élu précédemment au poste de membre du conseil de direction et de vice-président du Collège. Il siège actuellement au Comité de direction, au Comité des demandes de renseignements, des plaintes et des rapports (Inquiries, Complaints and Reports Committee), et au Comité d'assurance de la qualité (Quality Assurance Committee) en tant que vice-président. En juillet 2019, le ministre du Patrimoine canadien l'a nommé au conseil d'administration du Musée canadien de l'immigration, situé au Quai 21, à Halifax. De plus, en mars 2020, il a été nommé membre régional du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix de l'Ontario. Omar Farouk est actuellement coprésident du Comité consultatif de la communauté musulmane auprès du Service de police de Toronto.

Il a su élargir ses connaissances et ses perceptions sur les questions relatives aux droits et aux intérêts du public. Il est fermement convaincu que la pensée critique, le travail d'équipe et la collaboration lors des discussions favorisent une « deuxième opinion sérieuse ». Ces compétences, il les a acquises grâce à son expérience au sein des divers conseils et comités où il a siégé. Il a appris que, dans le domaine du leadership, la responsabilité, la transparence et l'intégrité sont des qualités essentielles pour gagner le respect dans n'importe quel contexte professionnel. Il fait preuve de respect et d'intégrité en étant courtois, attentif, patient et ouvert aux idées des autres. Ces mêmes valeurs se manifestent dans son éthique de travail. M. Fatouk est un officier d'état civil agréé en Ontario et diplômé de l'Université York de Toronto en résolution de conflits et en médiation familiale. En 2012, il a reçu du Gouverneur général du Canada le Prix du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II. En 2018, il a été le lauréat inaugural du prix Canada 150 pour la communauté (Chambre des communes) pour ses contributions exceptionnelles au développement de la communauté. En 2025, il a été honoré de la Médaille du couronnement du roi Charles III.

Depuis 1998, Omar Farouk est également président des Organisations internationales musulmanes de Toronto (International Muslims Organizations), une congrégation de plus de 6 000 personnes. Il supervise les activités de la banque alimentaire et coordonne la distribution mensuelle de plus de 400 repas chauds aux personnes dans le besoin afin de lutter contre la pauvreté et la faim, et de favoriser l'harmonie, la convivialité et la confiance au sein des communautés.
Lorraine Hirst (début du mandat le 7 avril 2022)

Mme Hirst est une bénévole de longue date. Depuis plus de 30 ans, elle a œuvré au sein de sa communauté en dirigeant des collectes de fonds et en organisant de grands événements pour des organismes à sans but lucratif, notamment en coordonnant les services de traiteur, la décoration et le nettoyage pour ces événements. Lorraine fait du bénévolat dans des banques alimentaires, des centres locaux de distribution de repas, et en tant que bénévole pour des campagnes politiques, et elle a donné de nombreuses heures d'aide pour diverses collectes de fonds caritatives. Elle a également aidé la bibliothécaire et a été assistante de classe à l'école de ses enfants. Elle siège au conseil d'administration d'une friperie communautaire sans but lucratif et y donne également de son temps. Lorraine est une doula formée. Elle a travaillé en administration de bureau et au service de la publicité d'un journal local, The Hamilton Spectator.

Michelle Zare (mandat du 29 mars 2022 au 28 mars 2025)

Michelle Zare est une parajuriste qui se spécialise depuis plus de 15 ans dans le domaine de la santé et sécurité au travail et du droit de l'assurance. En 2009, elle a mis sur pied son propre cabinet, Zare Paralegal Services Professional Corporation.

Dans le cadre de sa pratique, Mme Zare se consacre essentiellement à représenter des travailleuses et travailleurs de la province qui ont subi des blessures au travail. Elle pratique également le droit lié à l'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada et plaide régulièrement devant le Tribunal de

la sécurité sociale du Canada. La dévotion de Michelle Zare pour l'apprentissage continu est visible à travers sa participation active à la coprésidence et aux allocutions lors des conférences pour le Barreau de l'Ontario et la Section de l'indemnisation des travailleurs de l'Association du Barreau de l'Ontario, ainsi que son expérience d'enseignement à temps partiel dans le programme d'études parajuridiques au Collège Mohawk.

Comité régional de l'Est

Bonnie Gryce (début de mandat le 22 avril 2024)

Bonnie Gryce a pris sa retraite après 45 ans au ministère du Procureur général, où elle était shérif et assurait la gestion de tous les services aux tribunaux pour les comtés de Hastings et de Prince Edward, en plus de siéger aux comités de plusieurs entreprises. Pendant 21 ans, Mme Gryce a servi sa communauté en siégeant au conseil d'administration de la Corbyville Children's Home, qu'elle a également présidé pendant des années. Elle est titulaire d'un certificat avancé en règlement de différends et en négociation.

L'honorable Herb Kreling, juge de paix principal régional (début de mandat le 4 février 2024)

Le juge de paix Herb Kreling a été nommé juge de paix principal régional pour la région de l'Est, avec effet au 4 février 2021. En 2005, il a été nommé juge de paix pour la région de l'Est, au tribunal principal d'Ottawa. Le JPPR Kreling joue également le rôle de coordonnateur de l'éducation et de la formation pour la région de l'Est. Il a agi comme juge de paix et chef régional de l'administration pour la zone 1, région de l'Est, et a siégé à divers comités au sein de tribunaux criminels et de tribunaux entendant des infractions à la Loi sur les infractions provinciales. Avant sa nomination, Herb a assumé les fonctions de conseiller municipal d'Ottawa, de président du conseil d'administration du Collège Algonquin, de président de la Commission des services policiers d'Ottawa et de président de l'Association canadienne des commissions de police.

Dave Delorey (début de mandat le 25 septembre 2024)

Aucune biographie n'a été fournie.

Janet Harnden (début de mandat le 31 mars 2023)

Janet Harnden est très engagée envers sa communauté. Leader d'entreprise pendant 25 ans, sa récente retraite lui a permis de passer du temps avec ses petits-fils tout en continuant de servir sa communauté. Mme Harnden a siégé à de nombreux conseils d'administration, souvent à des niveaux de direction, au profit de sa communauté, notamment : la Chambre de commerce de Belleville et de son district, le Comité des relations gouvernementales de la Chambre, l'Association d'amélioration du centre-ville de Belleville, le Comité des façades de Belleville, la liaison avec la police du centre-ville, le Festival de musique Quinte

Rotary, le Comité de la fête du Canada de Belleville, des conseils scolaires et des associations sportives.

En tant que copropriétaire du Pinnacle Music Studios pendant 25 ans, Mme Harnden et son mari ont fourni une installation à la communauté qui offrait une éducation musicale, une production musicale et l'accès à des instruments de musique de première qualité. Leur implication dans la communauté s'est poursuivie sous forme de parrainages, souvent platine, pour le Festival de jazz du comté de Prince Edward, le Festival de musique Quinte Rotary, Quinte Health Care, la Fondation pour l'enfance de Quinte, l'Association pulmonaire, l'École de ballet de Quinte, le Programme d'éducation de jazz de PEC, les conseils scolaires, des événements de la ville et des particuliers.

L'engagement de Mme Harnden envers sa communauté a été reconnu par la Chambre de commerce de Belleville, qui lui a décerné son prix inaugural de mentorat, par Quinte Health Care, qui l'a nommée Partenaire en soins de santé, et par le Rotary International, qui lui a remis la prestigieuse Bourse Paul Harris.

Jeffrey (JP) McAvoy (mandat du 16 février 2022 au 18 juin 2024)

Jeffrey (JP) McAvoy a été nommé au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en décembre 2018. M. McAvoy pratique le droit des sociétés et le droit commercial au sein du cabinet Conduct Law. Admis au barreau en 2001, il a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université Queen's en 1999. Il représente un grand éventail de sociétés au Canada, aux États-Unis et en Asie de l'Est. Avant d'exercer en pratique privée, M. McAvoy a travaillé dans un certain nombre d'entreprises en démarrage de la Silicon Valley, dont l'une a été vendue pour un montant en espèces record pour une entreprise du Net. En plus de pratiquer le droit, il est professeur au collégial, auteur d'ouvrages à succès et animateur du balado juridique le plus écouté, The Millionaire's Lawyer.

Bryan Michaud (mandat du 1^{er} juin 2023 au 8 juillet 2024)

Aucune biographie n'a été fournie.

Comité régional du Nord-Est

Nestor Prisco, responsable régional (mandat du 2 février 2022 au 1^{er} février 2025)

Nestor Prisco a été nommé shérif en 1974. Pendant 31 ans, il a administré toutes les activités de la Cour dans les districts judiciaires de Nipissing et de Parry Sound. Sur le plan communautaire, il a été membre du conseil municipal de North Bay et, pendant 55 ans, membre du Rotary Club de North Bay. Il a été président de la Bliss-Gillmor Non-Profit Housing Complex Inc., président de MacKay Homes for Seniors, et membre du conseil d'administration du Huron University College (London, Ontario) et de la Nipissing Parry Sound District Housing Authority. M. Prisco est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université

Queen's.

L'honorable Gary McMahon, juge de paix principal régional (début de mandat le 6 avril 2020)

Le juge de paix principal régional John Gary McMahon a été nommé au CCNJP en décembre 2019, après avoir été nommé juge de paix en 2014. Il a été nommé juge de paix en 2014. Avant sa nomination, il exerçait en cabinet privé à Sudbury. Il a été membre du conseil d'administration de l'Association canadienne pour la santé mentale, section de Sudbury/Manitoulin, et de l'organisme Sudbury District Restorative Justice, et membre de l'exécutif de la Sudbury District Law Association. Avant d'exercer le droit, il a travaillé comme adjoint de direction d'un député. Le juge de paix principal régional McMahon est titulaire d'un diplôme de Services de soutien à l'intégration du Cambrian College, d'un baccalauréat spécialisé en psychologie de l'Université Laurentienne et d'un M.B.A.-LL. B. de l'Université de Moncton.

Erika Bazuik (début de mandat le 31 mars 2023)

Mme Bazuik est une leader dynamique, axée sur les résultats, et une professionnelle bilingue engagée dans sa communauté. Elle possède plus de 15ans d'expérience en développement des affaires, en vente et en gestion de projet, y compris pour des projets financés par le gouvernement. Avidement d'apprentissage continu, elle a su s'adapter avec succès dans trois secteurs différents, tant dans le secteur privé que public, et à l'international. En Australie et en Nouvelle-Zélande, elle a joué un rôle stratégique pour introduire Lululemon sur ses premiers marchés internationaux. Passionnée par l'amélioration du Nord de l'Ontario et du Canada, elle est actuellement gestionnaire de projet à son compte, en tant que consultante pour un centre de santé communautaire francophone de 11 000 pieds carrés, financé par le gouvernement. Mme Bazuik s'est récemment lancée dans la réduction de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée par le biais du recrutement international avec le groupe IVEY. En dehors de son travail, elle est bénévole et participe à des groupes locaux pour apporter des changements significatifs, notamment en matière de recrutement de médecins. Elle détient un MBA avec une spécialisation en chaîne d'approvisionnement et en logistique.

Deborah Turner (début de mandat le 24 avril 2022)

Deborah Turner est devenue membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en avril 2019. Depuis 2012, Debby siège au conseil d'administration de l'hôpital de sa région, lequel compte deux établissements. Elle est actuellement présidente du comité de collecte de fonds de cet hôpital, et siège également à son comité de direction. Au fil des ans, Debby s'est montrée très active dans sa communauté en faisant du bénévolat pour le Club de patinage artistique de Little Current, le Club de ski, le Comité consultatif des services communautaires, la Zone d'amélioration commerciale du centre-ville, l'école de danse Classic, le conseil de l'église anglicane Holy Trinity, le Comité d'embellissement du centre-ville, le Comité du pont du centenaire, le Yacht Club de Little Current et le Club de croisière des Grands Lacs. Mme Turner et son mari Jib sont désormais propriétaires et exploitants de l'entreprise familiale « The Shop across from the

Ships », fondée en 1879 et qui célèbre cette année ses 146 ans d'existence continue au Canada sous la cinquième génération de la famille Turner. Elle et son mari ont deux filles mariées, qui vivent toutes les deux dans le Nord avec leurs maris, deux petits-fils et une arrière-petite-fille. Ils aiment le Nord et ce qu'il a à offrir à tous.

Comité régional du Nord-Ouest

John Henderson, responsable régional (début de mandat le 31 décembre 2024)

M. Henderson a créé la plus importante entreprise de communication du nord-ouest de l'Ontario, entreprise qui offrait des services de stratégie, de marketing et de publicité aux plus grandes entreprises de la région ainsi qu'aux organismes sans non lucratif et aux organisations autochtones de la région. Après la vente de l'entreprise, M. Henderson a joué un rôle stratégique dans l'établissement de la Northwest Tie Line, du Cyclotron du Thunder Bay Regional Research Institute, du développement économique de la Première Nation de Fort William, ainsi que dans les collectes de fonds pour le George Jeffrey Children's Centre et le Magnus Theatre. Il occupe actuellement le poste de directeur de l'Administration portuaire de Thunder Bay. Il est titulaire de diplômes de premier cycle de l'Université Lakehead et d'un certificat avancé de la Faculté de droit de l'Université de Windsor en règlement extrajudiciaire des différends, médiation, négociation et arbitrage, ainsi que d'un diplôme de l'Université Allison en gestion des ressources humaines.

L'honorable Denette Ellard, juge de paix principale régionale (début de mandat le 1^{er} mars 2024)

L'honorable Denette Ellard a été nommée juge de paix principale régionale pour la région du Nord-Ouest. Avant sa nomination comme juge de paix, elle a rempli les fonctions de sergente au sein de la Police provinciale de l'Ontario, où elle a joué de nombreux autres rôles, notamment celui de recruteuse pour la région du Nord-Ouest. Pour souligner ses 20 années de service dans la police, elle a reçu la Médaille de la police pour services distingués du Gouverneur général du Canada. Elle détient un baccalauréat pré-droit en sciences politiques avec spécialisation de l'Université Lakehead ainsi qu'une maîtrise en administration publique de l'Université de Victoria. Elle est également titulaire d'un certificat en résolution de conflits de la Faculté de droit de l'Université de Windsor.

Hope Buset (début de mandat le 26 mars 2025)

Originaire de Thunder Bay, en Ontario, Hope Buset est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université du Manitoba. Elle a été admise au Barreau de l'Ontario et à celui du Manitoba en 2006. Elle a pratiqué le droit au Manitoba pendant environ 10 ans avant de retourner à Thunder Bay afin de se joindre à la Faculté de droit Bora Laskin en tant que directrice, Services aux étudiants et Compétences, à l'été 2017. Travailler avec les étudiants en droit, leur offrir du mentorat et les aider à réussir et à atteindre leurs objectifs académiques et

professionnels est une véritable passion pour elle. Mme Buset siège à plusieurs comités de la Faculté de droit Bora Laskin, dont le Comité des admissions et le Comité des programmes d'études, de la clinique et des programmes d'études avec pratique intégrée. Elle est membre du conseil d'administration du Centre d'innovation du Nord-Ouest de l'Ontario, ainsi que d'Ingenuity. Elle est également membre d'un comité d'adjudication pour les affaires relevant de la Politique de l'Université Lakehead en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre. Elle prépare actuellement sa maîtrise en éducation (éducation en justice sociale) à l'Université Lakehead.

Greg Pilot (début de mandat le 31 mars 2023)

Greg Pilot est conseiller en placements et directeur de succursale dans le secteur des placements depuis plus de 40 ans. Il a siégé au conseil d'administration de Centraide à Thunder Bay pendant plus de 20 ans, notamment en tant que président de la campagne Centraide et président de Centraide à Thunder Bay. Il a joué un rôle déterminant dans la fondation de la Leader of the Way Society à Thunder Bay, du programme « 211 » dans la Ville de Thunder Bay et du fonds de dotation de Centraide. M. Pilot a été coprésident du fonds de dotation de l'École de médecine du Nord de l'Ontario et a également enseigné en tant qu'instructeur agréé pour le programme de licence d'investissement de l'Institut des banquiers canadiens.

Brandon Postuma (début de mandat le 26 mars 2019)

Brandon Postuma est un travailleur acharné et une personne unique qui a apporté une contribution essentielle à sa communauté, et ce, à de nombreux égards. Ayant résidé toute sa vie à Thunder Bay et dans les environs, il s'est impliqué auprès d'innombrables organisations, notamment depuis sa récente entrée en fonction en tant que conseiller de la municipalité d'Oliver Paipoonge. Il vit actuellement à Conmee, en Ontario, avec sa femme et ses trois enfants M. Postuma continue de gérer plusieurs entreprises et possède un ensemble de compétences uniques qui lui sont utiles dans ses activités de bénévolat. Il est titulaire de plusieurs diplômes de l'Université d'Ottawa et de l'Université Lakehead, ce qui lui a permis d'acquérir les compétences nécessaires pour cette nomination.

Comité régional de Toronto

Kathy Narraway, responsable régionale (début de mandat le 22 mars 2023)

Kathy Narraway a pris sa retraite après avoir travaillé pour le Conseil de l'éducation de Peel pendant plus de 30 ans, notamment en tant que directrice d'école. Elle a été membre du conseil du refuge pour jeunes Our Place Peel et membre du comité consultatif sur les sports du conseil de l'éducation de Peel pendant de nombreuses années. Bénévole active auprès de son conseil d'école local, elle participe activement aux activités communautaires de sa région depuis de nombreuses années, notamment en tant que bénévole auprès de Triangle Prom for Queer Youth, coach de basketball, et organisatrice de collectes de fonds et de soirées

dansantes communautaires annuelles au profit de la ligne d'écoute téléphonique pour les jeunes. Elle est titulaire d'un baccalauréat en éducation de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en sciences et en informatique de l'Université Queen's.

L'honorable Melanie Bremner, juge de paix principale régionale (mandat du 20 février 2018 au 20 février 2025)

La juge de paix Melanie Bremner a fait ses études à la Faculté de droit de l'Université de Windsor et a été admise au Barreau en 2002. Elle a été avocate criminaliste à Toronto jusqu'à sa nomination à la Cour de justice de l'Ontario en 2012. Elle siège à Toronto, où elle a également été juge de paix et chef régionale de l'administration à l'Ancien hôtel de ville. En 2019, l'honorable Melanie Bremner a été nommée juge de paix principale régionale pour la région de Toronto, un mandat qu'elle a terminé en février 2025. Elle est actuellement membre du Conseil d'évaluation des juges de paix des juges de paix, ayant été nommée en 2020. Elle a été nommée au CCJNP en 2019 et a terminé son mandat le 1^{er} mars 2025.

L'honorable Gregory John Fantino, juge de paix principal régional (début de mandat le 21 février 2025)

Le juge de paix Gregory John Fantino a été nommé juge de paix principal régional pour la région de Toronto le 21 février 2025. En 2009, il a été nommé juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario, dans la région de Toronto. Il a également exercé les fonctions de juge de paix et chef régional de l'administration à Toronto et a fourni soutien et conseils aux juges de paix nouvellement nommés à titre de mentor secondaire.

Le juge de paix Fantino a commencé sa carrière dans la souscription de contrats d'assurance commerciale en 1994 pour la compagnie d'assurance Lombard. Entre 2000 et 2007, il est devenu associé et directeur général chez Arthur J. Gallagher Canada Limited. Avant sa nomination, le juge de paix Fantino a été vice-président principal de Marsh Canada Limited et était responsable de la direction des initiatives de vente, de marketing et de développement des affaires.

Il a fait du bénévolat auprès de plusieurs organismes de bienfaisance pour la jeunesse, tels que ProAction Cops & Kids, Universal Youth Foundation Canada et la Fondation SickKids. Il a officié, sur et hors glace, dans plusieurs ligues sanctionnées par la Fédération de hockey de l'Ontario.

Le juge de paix Fantino détient un baccalauréat ès arts (avec mention) de l'Université York, la désignation Fellow, Professionnel d'assurance agréé (FPAA) spécialisée en gestion de l'Institut d'assurance du Canada, un diplôme en gestion des risques au Canada et un certificat en adjudication pour les organismes administratifs, les commissions et les tribunaux du service de perfectionnement professionnel de la faculté de droit Osgoode Hall, de l'Université York.

Danielle Bastarache (mandat du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025)

Danielle Bastarache est actuellement avocate-conseil principale aux poursuites judiciaires pour la Municipalité régionale de York. Admise au Barreau en 2007, elle a obtenu un diplôme en droit de l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, en 2006. Elle a été procureure adjointe de la Couronne et procureure municipale. Depuis 2013, elle travaille dans le domaine de la réglementation du droit administratif, notamment auprès de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO), du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (CCIC), de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Barreau de l'Ontario. En plus d'exercer le droit, elle fait du bénévolat pour les Grands Frères et Grandes Sœurs, le Réseau CAN du Barreau de l'Ontario, ainsi qu'auprès de Dog Tales. Elle a également passé de nombreuses années à faire du bénévolat dans d'autres refuges pour animaux, tant au Canada qu'à l'étranger. Elle enseigne le français à temps partiel à ses collègues de travail, aux juges nommés par la province et à d'autres membres du secteur public.

Andrew Cowan (début de mandat le 18 novembre 2024)

Aucune biographie n'a été fournie.

Manu Raj (début de mandat le 23 février 2025)

Manu Raj œuvre dans le secteur des services financiers depuis deux décennies. Il a graduellement grimpé les échelons pour occuper des postes de direction dans les plus importantes banques du Canada, passant de la direction d'équipe à la gestion de comptes, aux ventes techniques et à la prestation de programmes stratégiques.

Comité régional de l'Ouest

Justin Samlal, responsable régional (mandat du 12 février 2022 au 11 février 2025)

Aucune biographie fournie.

L'honorable Sonia Aleong, juge de paix principale régionale (mandat débuté le 22 avril 2024)

L'honorable Sonia Aleong a été nommée juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario en 2007. Depuis sa nomination, elle siège à London où, en 2020, au début de la pandémie, elle a été nommée juge de paix et chef régionale de l'administration pour London et le tribunal siégeant les fins de semaine et les jours fériés. En avril 2021, la juge de paix Aleong a été nommée juge de paix principale régionale pour la région de l'Ouest. Depuis sa nomination à la magistrature, elle a agi comme directrice régionale de l'Association of Justices of the Peace of Ontario. Avant d'être nommée juge de paix, la juge de paix Aleong était magistrate au sein du système judiciaire de Trinité-et-Tobago. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès

arts en histoire et en économie de l'Université St. Francis Xavier, en Nouvelle-Écosse, et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Cardiff, au Pays de Galles. Elle a été admise au barreau de l'Angleterre et du Pays de Galles, Middle Temple, en 1988. Elle a été autorisée à pratiquer le droit à Trinité-et-Tobago en 1989, où elle a pratiqué le droit jusqu'à ce qu'elle soit nommée à la magistrature. La juge de paix Aleong est membre du Commonwealth Judicial Education Institute, Nouvelle-Écosse.

Marion Koepke (début de mandat le 6 juillet 2022)

Marion Koepke a été nommée au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en juillet 2022 à titre de représentante de la communauté. Elle en est à son troisième mandat en tant que conseillère municipale de la ville d'Owen Sound et a acquis une vaste expérience en siégeant à la commission des services de police d'Owen Sound et à divers autres conseils et comités de la ville au cours de son mandat de conseillère municipale. Elle a travaillé pour la municipalité pendant 26 ans et était directrice des services municipaux lorsqu'elle a terminé sa carrière en 2010. Au cours de sa carrière municipale, Marion a été membre du Comité de perfectionnement professionnel de l'Association des directeurs municipaux, des secrétaires et des trésoriers de l'Ontario (AMCTO). Elle a joué un rôle déterminant dans l'élaboration du titre d'officier municipal certifié, en plus de contribuer à de nombreuses autres séances de formation et à des outils destinés à aider le personnel municipal.

Depuis qu'elle est à la retraite, Marion a organisé les élections municipales de 2010 et a rempli le rôle de secrétaire de scrutin pour les élections provinciales ainsi que divers rôles dans le cadre des élections fédérales. Marion s'implique dans sa communauté en siégeant aux Instituts féminins du comté de Grey et du Nord de Grey. Elle a également siégé aux conseils d'administration de la Fondation communautaire Grey Bruce, du Musée et des Archives Grey Roots, du Club Kiwanis d'Owen Sound, de l'auxiliaire de l'Hôpital Grey Bruce, de la Fondation de l'Hôpital régional Grey Bruce, du Club de golf et de loisirs d'Owen Sound et du Bluewater Curling Club. Marion se porte souvent volontaire pour divers événements dans sa communauté.

Joan Middleton (mandat du 16 février 2022 au 15 février 2025)

Joan Middleton réside à Wingham et y est propriétaire depuis 50 ans. Avec son mari, elle a été propriétaire d'un magasin de détail de meubles, d'appareils électroménagers et de produits Radio Shack pendant 35 ans. Elle a été active dans sa communauté, participant à diverses activités récréatives, sociales et commerciales. Joan siège actuellement au conseil de police de North Huron et a auparavant siégé à celui de Wingham. Elle a également été présidente du service du logement du comté de Huron et trésorière de la Société canadienne du cancer du comté de Huron. Joan et son mari ont deux enfants adultes mariés (Rob et Sarah Middleton) et une petite-fille. Elle a le temps et l'intérêt et serait honorée de devenir membre de ce comité.

Pamela Munn (mandat du 16 février 2022 au 15 février 2025)

Pamela Munn a été nommée au CCNJP en janvier 2019. Mme Munn a étudié à l'Université Wilfrid Laurier (baccalauréat ès arts en histoire et philosophie) et à l'Université du Manitoba (baccalauréat. Admise au Barreau de l'Ontario en 2006, Me Munn a travaillé comme associée dans un cabinet d'avocats à Shelburne, en Ontario, puis en droit criminel à London, en Ontario, puis a fondé son propre cabinet en 2010. Mme Munn a comparu devant tous les paliers de juridiction de l'Ontario et a travaillé à la fois comme avocate de la défense et comme procureure de la Couronne.

Elle a entrepris un retour aux études en sciences de la santé, en thanatologie et en connaissance du deuil. Mme Munn a aussi suivi une formation de 200 heures pour enseigner le yoga.

Elle est membre de la Middlesex Law Association; elle est également membre, ancienne présidente, ancienne directrice du perfectionnement professionnel continu (DPC) et actuelle trésorière de la London Criminal Lawyers' Association, membre de l'Ontario Criminal Lawyers' Association et membre de WICCD (Women in Canadian Criminal Defence). Mme Munn a été tutrice pour la partie du droit criminel de l'examen du Barreau, conseillère pour le Réseau des coachs et des conseillers, évaluatrice pour le Programme de pratique du droit et bénévole pour le Réseau ontarien d'éducation juridique

Annexe C

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Formulaire de demande de nomination

Formulaire de demande de nomination Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix publie les annonces de postes de juge de paix vacants à la demande du procureur général.

Durant la période d'affichage, les candidates et candidats doivent remplir le Formulaire de demande de nomination au poste de juge de paix et l'envoyer par courriel sous forme de document PDF en suivant les instructions détaillées publiées sur le site Web du CCNJP. Un accusé de réception est envoyé par courriel lorsque le Comité reçoit la candidature.

Les candidates et candidats convoqués à une entrevue seront priés de fournir un document attestant qu'ils répondent aux exigences de formation. On leur demandera de transmettre par courriel une copie scannée du grade, diplôme ou certificat d'études postsecondaires le plus élevé ou leur relevé de notes officiel (tous ces documents devront être accompagnés de leur traduction certifiée, le cas échéant) avant une date limite qui leur sera précisée. Si une candidate ou un candidat omet d'envoyer ces documents, son entrevue sera annulée. Le CCNJP encourage fortement les candidates et candidats à se procurer ces documents le plus rapidement possible, mais leur demande **d'attendre avant de les lui envoyer**. Les candidates et candidats qui ont rempli la partie « Équivalence » du formulaire de demande pourront participer à une entrevue sans avoir à fournir des copies de certificats et de diplômes.

Après la date de clôture des concours, les candidates et candidats peuvent seulement mettre à jour leurs coordonnées ou celles de leurs répondants, ou modifier leur réponse à la question 7D : (*Renseignements personnels et autres*) du formulaire de demande de nomination. Si une candidate ou un candidat souhaite apporter une modification à ses coordonnées personnelles ou à celles de ses répondants, elle ou il doit envoyer un courriel à JPAAC.Info@ontario.ca en précisant son nom et la partie précise de sa demande initiale à modifier.

Les candidates et candidats doivent fournir les noms et coordonnées de quatre (4) répondants -- deux (2) pour le travail professionnel et deux (2) pour des services communautaires. Le comité ne tiendra compte d'aucun autre document, y compris des lettres de recommandation.

Communication avec le Comité

Toutes les communications provenant des candidates et candidats doivent être

envoyées à la coordonnatrice ou au coordonnateur du CCNJP. Pour communiquer avec la coordonnatrice ou le coordonnateur du CCNJP, veuillez écrire à JPAAC.Info@ontario.ca. Il faut éviter de communiquer directement avec les membres du CCNJP, peu importe l'étape du processus de demande de nomination et d'évaluation.

Analyse et entrevue

Les candidates et candidats peuvent être sélectionnés pour un entretien après l'examen et l'évaluation de leur formulaire de demande de nomination dûment rempli. Le CCNJP communiquera uniquement avec ceux convoqués à une entrevue.

Le comité de sélection sera constitué d'au moins trois (3) membres du CCNJP, mais probablement plus, qui seront présents à l'entrevue, dont des magistrats de la Cour de justice de l'Ontario et des membres du public nommés par le procureur général de l'Ontario.

Test de compétence linguistique

Les candidates et candidats pourraient être tenus de se soumettre à des tests de compétence linguistique normalisés en français, s'ils ont postulé pour un poste bilingue désigné.

Vérification des références et enquêtes discrètes

Dans le cadre du processus de candidature, les membres du CCNJP peuvent vérifier les références ou mener des enquêtes discrètes.

Classement

Chaque candidate et candidat est classé comme étant « Non recommandé », « Recommandé » ou « Hautement recommandé ». Les candidates et candidats ne seront pas informés de leur classement.

Confidentialité

Les renseignements personnels des candidates et candidats seront traités de manière confidentielle par le CCNJP, sauf dans la mesure nécessaire pour permettre à ce dernier d'exercer ses fonctions.

Annexe D

QUALITÉS REQUISES ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES JUGES DE PAIX EN ONTARIO

Les qualités minimales requises en vue d'une nomination comme juge de paix sont décrites aux paragraphes 2 (1.1), (1.2) et (1.3) de la [Loi sur les juges de paix](#), comme suit :

Qualités requises

(1.1) Nul ne doit être nommé juge de paix en vertu du paragraphe (1), sauf s'il a effectué un travail payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein et que, selon le cas :

- (a) il est titulaire d'un grade universitaire;
- (b) il est titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- (c) il est titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
 - (i) en vertu de la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*,
 - (ii) en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,
 - (iii) en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- (d) il a terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (1.2);
- (e) il satisfait à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (1.3). 2020, chap. 18, annexe 18, annexe 8, par. 1 (1).

Programmes d'équivalence

(1.2) Pour l'application de l'alinéa (1.1) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'exigence relative à l'équivalence

en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés. 2020, chap. 18, annexe 18, annexe 8, par. 1 (1).

Qualités requises exceptionnelles

(1.3) Pour l'application de l'alinéa (1.1) e), le candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (1.1) a) à d). 2020, chap. 18, annexe 8, par 1 (1).